Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 30/03/2023

SOBRAQUES DISTRIBUTION S.A.S SOBRAQUES DISTRIBUTION rappelle fines découpes de Roquefort au lait cru de brebis surgelé



- Noms des modèles ou références concernés : **fines découpes de Roquefort au lait cru de brebis surgelé - ROQUEFORT SOCIETE**
- Marque : **ROQUEFORT SOCIETE**
- **GTIN 3023260030232 Lot L61821 Date de durabilité minimale 30/08/2023**
- Conditionnements : **sachet de 500g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 11/08/2022 au 28/03/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Marque de salubrité : **FR 12-203-011 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Restaurateurs et grossistes**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection d'entérotoxines staphylococciques**
- Risques encourus par le consommateur : **Staphylococcus aureus (agent responsable d'intoxination staphylococcique)**
- Description complémentaire du risque : **Les toxi-infections alimentaires causées par les entérotoxines Staphylococciques se traduisent par des troubles gastrointestinaux (vomissements principalement) apparaissant dans les heures qui suivent**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires causées par les Entérotoxine Staphylococciques se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (vomissements principalement) apparaissant dans les heures qui suivent l'ingestion et disparaissant en général rapidement.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 29 septembre 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0642244180**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre